

Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 avril 2005 de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2005, intitulée: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le Conseil municipal a accepté, le 3 décembre 2003, la motion M-409 recommandant l'achat des immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24 par la Ville de Genève;
- les personnes habitant ces immeubles (58 adultes et 10 enfants) risquent de se retrouver brutalement à la rue d'ici peu de temps;
- l'association des habitant-e-s de ces immeubles a démontré son engagement au long des seize années d'occupation et son souci de préserver du logement social au centre-ville;
- les autorités politiques doivent se préoccuper de toute urgence de cette situation très grave,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de reprendre de toute urgence les démarches visant à acheter, en collaboration avec l'association des habitant-e-s, les parcelles 727, 741 et 742 (Registre foncier section Plainpalais), soit les immeubles du boulevard de la Tour 12-14 et du boulevard des Philosophes 24;
- plus généralement, d'entreprendre, en collaboration avec l'Etat et les propriétaires, toutes les démarches nécessaires pour faire en sorte qu'aucun-e habitant-e ne se retrouve à la rue.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à différentes interventions au niveau municipal en vue d'une éventuelle acquisition de ces immeubles par la Ville, le propriétaire a spontanément écrit à la Ville de Genève, en date du 18 décembre 2003, en indiquant que les immeubles n'étaient pas à vendre.

Les contacts ultérieurs qui ont pu avoir lieu n'ont pas permis une acquisition.

En 2007, lors de l'évacuation, la Ville de Genève a permis le relogement de plusieurs personnes dans le parc immobilier de la Gérance immobilière municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 21 janvier 2009.